DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
CANTON DE WORMHOUT

COMMUNE DE MERCKEGHEM

ARRÊTÉ DE CIRCULATION

RD226 - ROUTE DE WATTEN

Le Maire de Merckeghem,

Vu la législation en vigueur,

Vu la loi municipale considérant la nécessité d'assurer la sécurité générale,

Vu la demande déposée par l'entreprise TPR ROUSSEL, 51 route de Wulverdinghe, 59470 VOLCKERINCKHOVE, pour des travaux de création d'un chemin piétonnier,

ARRÊTE

Article 1er — La circulation sera interdite à tous véhicules (sauf riverains et secours), Route de Watten, **entre 8h et 17h, à partir du lundi 19 octobre 2026 jusqu'au vendredi 27 novembre 2026 inclus, jours ouvrables uniquement.** La vitesse sera limitée à 30km/h dans la zone de chantier.

Article 2 — Le stationnement sera également interdit dans la zone concernée par les travaux.

Article 3 — Toute autorité de police habilitée à cet effet est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 — Le représentant de l'entreprise chargée des travaux devra prendre contact avec le gestionnaire de voirie de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre à **contacttechnique@cchf.fr** afin de connaitre les prescriptions techniques de l'intervention envisagée.

Article 5 — Le présent arrêté est transmis au service de la voirie départementale, au service voirie de la CCHF, ainsi qu'à la Brigade de Gendarmerie de Bollezeele-Wormhout.

Fait à Merckeghem, le 16 octobre 2026

Danielle VANMAELE, Maire

MAIRIE DE MERCKEGHEM (NORD)

Vanmaele